



ONU-HABITAT

2023
PARCHEMIN D'HONNEUR
D'ONU-HABITAT

APPEL À CANDIDATURES

LIGNES DIRECTRICES



UN-Habitat Executive Director Ms. Maimunah Mohd Sharif handing over a Scroll of Honour award to Ms. Dipti Mahapatro, from Bhubaneswar, India during World Habitat Day 2022 in Balıkesir, Republic of Türkiye © UN-Habitat

Le prix du Parchemin d'honneur d'ONU-Habitat a été **lancé en 1989**, il est l'un des prix les plus prestigieux pour les établissements humains au monde. Il vise à reconnaître les initiatives qui ont apporté des contributions remarquables dans le domaine des établissements humains, de la fourniture de logements, en mettant en évidence le sort des personnes vivant dans la pauvreté ou qui ont été déplacées, en développant et en améliorant les établissements humains et la qualité de la vie urbaine pour ne laisser personne derrière, l'écho des objectifs de développement durable 2030 en mettant l'accent sur l'objectif 11: villes et communautés durables.

L'appel à candidatures pour le Prix du Parchemin d'honneur d'ONU-Habitat est désormais ouvert du **20 Mars** jusqu'au **20 Juin 2023**. Les lauréats recevront leur prix lors de la célébration mondiale de la Journée de l'habitat le **lundi 2 octobre 2023**.

Pour nommer un candidat, veuillez remplir et soumettre le **formulaire en ligne** en anglais.

REMARQUE : Il n'est pas possible de proposer votre propre candidature, votre organisation, votre programme, votre institut ou bien votre projet. Un ministère ne peut pas proposer ses propres projets ou programmes.

ADMISSIBILITÉ

Les individus et les organisations travaillant sur des projets urbains durables qui ont eu un grand impact sur la société peuvent être nominés pour le Parchemin d'honneur d'ONU-Habitat.

Ceux-ci inclus:

- Organisations ou agences gouvernementales et intergouvernementales, y compris les agences d'aide bilatérales
- Gouvernements locaux et régionaux ou leurs associations
- Organisations de la société civile
- Le secteur privé
- Bureaux d'architecture, sociétés de design.
- Architectes ou designers individuels
- Promoteurs immobiliers ou entreprises de construction
- Comités nationaux pour l'habitat ou points focaux
- Institutions de recherche et universitaires
- Fondations publiques ou privées
- Agences multilatérales (Agences des Nations Unies, Banque mondiale, etc.)
- Les médias
- Individus

Les candidatures doivent provenir d'un tiers. Voici quelques exemples :

- Un gouvernement peut désigner un programme d'un ministère ou d'un institut. Un institut peut désigner un autre institut différent ou une entité différente comme une ONG, ou un individu.
- Le directeur d'une université peut nommer un professeur d'une autre université ou d'un autre institut.
- Un gouvernement peut nommer une ville ou un individu.
- Une ville peut désigner un représentant d'un gouvernement, d'un programme, d'un projet, d'une université, d'une ONG.
- Une personne peut désigner un établissement ou un programme tant qu'elle n'est pas employée par l'établissement ou le projet, ni affiliée de quelque manière que ce soit à l'établissement ou au projet.

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Un domaine clé du formulaire en ligne est la « Brève description des principales réalisations du projet, de l'individu ou de l'organisation ». Cette section de 800 mots devrait inclure des informations sur:

1. Arrière-plan

Informations de fond sur l'organisation ou la personne nommée, y compris la mission, les objectifs, l'historique et la durée de l'expérience dans le domaine des établissements humains.

2. Description de l'initiative ou du projet

Situation ou problème abordé, objectifs, bénéficiaires cibles, investissement dans le projet en termes de capacité, ressources matérielles et financières, activités entreprises, durée du projet, les réalisations et les résultats (fournir des photographies/preuves des résultats), les leçons apprises, les meilleures pratiques du projet.

3. Principaux partenaires

Énumérez les partenaires et leurs rôles et niveaux de participation dans la planification, la conception, réalisation et financement du projet.

4. Impacter

Estimation du nombre de bénéficiaires, types de bénéficiaires, par exemple : femmes, enfants, personnes vivant dans la pauvreté, victimes de déplacements, etc. Impact sur les conditions de vie des bénéficiaires par exemple : social,

économique, environnemental, santé, éducation, emploi, sécurité d'occupation, réduction de la criminalité, implication communautaire dans les décisions/gouvernance, etc. Fournir des valeurs quantitatives et qualitatives.

5. Durabilité

Décrivez comment l'initiative a créé un changement durable (en promulguant une nouvelle législation ou politique, en promouvant le renforcement des capacités et l'autonomisation de la communauté, en renforçant le cadre institutionnel, en appliquant l'efficacité, la responsabilité et la transparence, etc.). Indiquez combien de temps l'impact positif a été maintenu jusqu'à présent.

6. Transférabilité et mise à l'échelle

Indiquez s'il s'agit d'une pratique exemplaire reproductible et expliquez le processus de réplication, le cas échéant.

7. Innovation

Décrivez les principaux aspects innovants de l'initiative.

8. Reconnaissance de l'initiative

Fournissez une liste de références, d'articles, de publications, de reportages médiatiques sur l'initiative en commençant par donner les URLs des plus récents articles

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Après la date de clôture du 20 Juin 2023, ONU-Habitat procédera à une première évaluation des candidatures et des soumissions et vérifiera que la soumission est conforme aux normes énoncées dans les lignes directrices. Les candidatures qualifiées seront envoyées au comité de sélection composé d'experts et de cadres supérieurs d'ONU-Habitat.

Le comité de sélection choisira les candidats gagnants et fera ses recommandations au directeur général en expliquant les raisons de la sélection d'un maximum de cinq initiatives gagnantes.

Sur la base des recommandations du Comité de sélection, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, procédera à la sélection finale des lauréats du Parchemin d'honneur d'ONU-Habitat.

Les nominés pour le Parchemin d'honneur d'ONU-Habitat seront informés du résultat à partir du 11 Juillet 2023.

Les lauréats recevront leur prix lors de la célébration mondiale de la Journée mondiale de l'habitat le 2 octobre 2023.

DOMAINES DE RÉALISATION

Lors de la sélection des lauréats du prix, le comité de sélection recherchera les meilleures initiatives et réalisations liées à l'objectif de développement durable 11, qui se compose de 10 cibles et de 15 indicateurs connexes. Cela pourrait être dans le contexte des défis posés par la pandémie de COVID-19 et des solutions innovantes. En outre, une attention sera accordée aux initiatives et aux pratiques qui aident les villes et les gouvernements locaux à réduire les inégalités et à contribuer à la réalisation des objectifs durables, liés au thème de la Journée mondiale de l'habitat qui est :

Économies urbaines résilientes : les villes, moteurs de la croissance et de la reprise

À travers le thème, nous examinerons comment les villes peuvent positionner leurs économies au profit des résidents. Compte tenu de l'importance de la contribution des villes à l'économie nationale, l'avenir

de nombreux pays sera déterminé par la productivité de ses zones urbaines. Les villes jouent également un rôle majeur dans la reprise économique après les crises, qu'il s'agisse de COVID-19 ou de conflits.

Il ne nous reste plus que huit ans pour concrétiser les engagements fixés par l'Agenda 2030 pour développement durable et 14 ans pour mettre en œuvre le nouvel agenda urbain, ce cadre mondial pour transformer les villes adopté à Quito lors d'Habitat III en 2016.

A travers le thème de la Journée mondiale de l'habitat, ONU-Habitat vise à favoriser la discussion sur les actions locales pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, de l'Agenda mondial 2030 et des objectifs climatiques nationaux dans le cadre de l'Accord de Paris.

PLAGE DE TEMPS

20 Mars 2023	Appel à candidatures
20 Juin 2023	Date limite de soumission
11 Juillet 2023	Gagnants sélectionnés et avertis
2 Octobre 2023	Remise des distinctions honorifiques d'ONU-Habitat lors de la célébration mondiale de la Journée mondiale de l'habitat

TERMES ET CONDITIONS

- Le prix de l'œuvre gagnante sera attribué à la personne ou à l'organisation nommée dans le formulaire de soumission, mais pourra également être reçu en son nom par un représentant officiellement désigné.
- Toutes les candidatures seront disponibles pour une exposition internationale, une démonstration, une publication et une couverture médiatique et ONU-Habitat ne sera pas tenu de demander une autre autorisation pour une telle utilisation.
- Lorsque la soumission d'un projet est faite par quelqu'un d'autre que l'organisateur général/détenteur du droit d'auteur, il est supposé qu'ils ont autorisé la soumission et les conditions indiquées aux points 1 et 2 ci-dessus.
- Les documents d'accompagnement faisant partie de la soumission en ligne, tels que les articles de presse (URL), les vidéos (URL) et les photographies (JPEG) sont les bienvenus.
- Veuillez noter que tous les détails avec pièces jointes conformément aux lignes directrices pour les nominations doivent être soumis en ligne en anglais.
- Soumissions dans une autre langue que l'anglais sera disqualifié.
- Toute soumission ne répondant pas aux critères, incomplète ou reçue après la date limite du 20 Juin 2023 ne sera pas prise en compte.

En cas de questions, veuillez nous contacter au unhabitat-whd@un.org.

TABEAU 1 : ODD 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

CIBLES	INDICATEURS ACTUELS
Cible 11.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et améliorer les bidonvilles	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats
Cible 11.2 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap
Cible 11.3 - D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
Cible 11.4 - Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)
Cible 11.5 - D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	11.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes
	11.5.2 Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial, dommages causés aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes
Cible 11.6 - D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville
	11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants
Cible 11.7 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap
	11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)
Cible 11.a - Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville
Cible 11.b - D'ici 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.	11.b.1 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
	11.b.2 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale
Cible 11.c - Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.	11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux

ONU  HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

UNITED NATIONS HUMAN
SETTLEMENTS PROGRAMME
P.O. Box 30030, Nairobi 00100, Kenya
E: unhabitat-whd@un.org



MET EN ŒUVRE LE
NOUVEAU PROGRAMME
POUR LES VILLES



www.unhabitat.org